

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 20, 21 et 22 mars 2018**

**2018 DAC 220** Subvention (5.000 euros) à l'association française du cinéma d'animation (9e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association française du cinéma d'animation (9e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association française du cinéma d'animation, 53 bis rue Rodier (9e). 46743-2018-03942.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5.000 euros sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 317.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**